

Le Groupement de défense contre les maladies des animaux (GDMA 76) a créé une section équine. Lucie Bigot, technicienne de la structure, est chargée de son déploiement. La jeune femme, elle-même propriétaire de deux chevaux et adepte de l'équitation, connaît bien le monde du cheval.

Lucie Bigot, technicienne au GDMA 76

“ Le GDMA 76 veut prévenir les risques sanitaires pour les équins ”

Comment est née l'idée de lancer une section dédiée aux chevaux ?

« Le GDMA 76 est reconnu depuis longtemps par les éleveurs bovins qui y adhèrent à 99 %. Après avoir créé plus récemment une section ovins caprins, puis porcine, le GDMA 76 a proposé de lancer une section dédiée aux équins. Notre but est de faire bénéficier les détenteurs d'équins de notre expérience dans la prévention des maladies animales et de mutualiser les frais de ces actions. Nous avons adressé une documentation d'information à 3000 détenteurs naisseurs dans le département. Les particuliers détenteurs d'équidés peuvent aussi adhérer. La cotisation annuelle s'élève à 20 euros par élevage et à 8 euros par équidé adulte déclaré. Les animaux doivent être référencés dans le Système d'information relative aux équidés (Sire) à l'Institut français du cheval et de l'équitation, obligatoire depuis 2001. »

Dans quels domaines le GDMA 76 propose-t-il son aide aux éleveurs équins ?

« Nos premières actions concernent la prise en charge de la moitié du dépistage de maladies touchant les reproducteurs. Cela concerne l'artérite virale, l'anémie infectieuse, et la métrite contagieuse dont certaines



© VALÉRIE SORIEUL

provoquent l'avortement chez les juments. Le groupement soutient aussi pour moitié les analyses de recherche de cause d'avortement. Les analyses devront être confiées au laboratoire départemental vétérinaire de la Seine-Maritime avec lequel nous souhaitons développer un partenariat. Nous remboursons les adhérents sur présentation de la facture. Par la suite nous envisageons de soutenir d'autres actions de prévention sanitaire, notamment de lutte contre le parasitisme. Nous avons aussi mis en ligne sur notre site www.gdma76.fr, dans l'onglet équin, des fiches techniques élaborées avec le GDS 27 de certaines maladies avec leurs symptômes, leur mode de transmission, leur diagnostic, leur prévention. »

Le GDMA 76 intervient-il pour les frais d'équarrissage qui peuvent être très élevés, pour les chevaux de trait par exemple ?

« En effet, c'est une action phare de la section équine qui, nous

l'espérons, retiendra l'attention. Les adhérents de la section pourront bénéficier d'une prise en charge à 100 % des frais d'équarrissage moyennant une cotisation supplémentaire de 8 euros par animal. Il est possible d'adhérer à la section uniquement pour cette option, à condition que tous les équidés du détenteur nés avant le 31 décembre 2023 fassent l'objet d'une cotisation annuelle de 12 euros. Un délai de carence d'une année est appliqué pour les chevaux de plus de 20 ans. Les déclarations pour les prises en pension sont aussi acceptées. »

Quel accueil la nouvelle section a-t-elle reçu depuis son lancement ?

« Les vétérinaires soutiennent notre action en diffusant l'information auprès de leurs éleveurs. Nous étions au Comice agricole de Forges-les-Eaux début juin où nous avons pu rencontrer des professionnels de la filière qui nous ont montrés leur intérêt. Nous serons bien sûr présents à la Fête du cheval à Forges-les-Eaux les 27 et 28 juillet prochains. »

Propos recueillis par Valérie Sorieul

Pour en savoir plus sur les modalités d'adhésion à la section, contacter Lucie Bigot au 02 35 60 61 60 ou par mail à lucie.bigot@gdma76.fr